



PGMR conjoint 2016-2020

Liste des mesures et actions

JANVIER 2017



Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
1. Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre.						
1.1 Implanter un (deux) centre(s) de transfert.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut			X		
1.2 Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.	Tous	X	X	X	X	X
1.3 Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.	Tous	X	X	X	X	X
1.4 Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation commune, etc.).	Tous	X	X	X	X	X
1.5 Implanter l'apport volontaire dans les secteurs ciblés et évaluer les façons proactives de réduire les dépôts sauvages.	Tous	X	X	X	X	X
2. Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.						
2.1 Faire le choix d'un modèle de gestion régional des matières résiduelles (ex.: déclaration ou délégation de compétences, création d'une régie).	MRC des Pays-d'en-Haut	X				
2.2 Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres pour les achats ou les services.	Tous	X				
2.3 Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés.	Tous	X	X	X	X	X
2.4 Interdire des bacs à déchets supplémentaires.	Tous	X	X	X	X	X
2.5 Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac.	Tous	X	X	X	X	X
2.6 Évaluer les offres de service de réduction à la source et de réemploi versus les services de recyclage et compostage des matières	Tous	X	X	X	X	X
2.7 Évaluer et, s'il y a lieu, acheter des déchiqueteurs pour les déchets de bardeaux et de bois.	Tous		X			
3. Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.						
3.1 Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, textiles, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation.	Tous	X				
3.2 Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger le tri et la récupération, en intégrant les bannissements.	Tous	X				
3.3 Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements.	Tous		X			
4. Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.						
4.1 Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les régies qui, entre autres, cible différents outils de communication, diffuse la réglementation et informe l'ensemble des secteurs.	Tous	X	X	X	X	X
4.2 Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel, et un budget annuel pour les autres secteurs.	Tous	X	X	X	X	X
4.3 Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage et des débouchés locaux.	Tous		X	X	X	X
5. Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.						
5.1 Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint.	Tous	X	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
6. Favoriser la mise en place d'activités et de politiques d'acquisition de biens et de services intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux.						
6.1 Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal.	Tous		X			
6.2 Promouvoir les achats locaux.	Tous		X	X	X	X
6.3 Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI.	Tous			X		
6.4 Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales.	Tous	X	X	X	X	X
7. Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux) afin de desservir l'ensemble des secteurs.						
7.1 Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI, des multilogements et autres clientèles à desservir.	Tous	X	X	X	X	X
7.2 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Tous	X	X	X	X	X
8. Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.						
8.1 Trouver des débouchés pour les matières visées.	Tous	X	X	X	X	X
8.2 Évaluer les possibilités de récupérer ces nouvelles matières.	Tous	X	X	X	X	X
9. Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.						
9.1 Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire.	Tous	X	X	X	X	X
9.2 Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques et ajouter la troisième voie dans ces équipements dès que le service est en place dans la municipalité.	Tous	X	X	X	X	X
10. Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.						
10.1 Favoriser des activités de réduction à la source et réemploi notamment par la mise en place de campagne d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique et en faire le suivi auprès des municipalités.	Tous	X	X	X	X	X
10.2 Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire et les résidus organiques.	Tous			X	X	X
11. Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.						
11.1 Planter ou poursuivre la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X
11.2 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous	X	X	X	X	X
11.3 Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
12. S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement des matières organiques.						
12.1 S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration et boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X
12.2 Évaluer et mettre en place s'il y a lieu un (des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies (fait pour la RIDL et à venir pour la RIDR)	RIDR			X	X	X
13. Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques.						
13.1 Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques.	Tous			X		
13.2 Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques).	Tous				X	
13.3 Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues.	Tous	X	X	X	X	X
13.4 Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	X	X	X	X	X
14. S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés.						
14.1 Exiger la disposition des boues par épandage ou valorisation, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration.	Tous	X	X	X	X	X
14.2 Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	X	X	X	X	X
15. Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).						
15.1 Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité de centres de réemploi de CRD et un babillard d'échange de matières.	Tous		X			
15.2 Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi.	Tous			X		
15.3 Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.	Tous			X		
15.4 Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire.	Tous				X	
15.5 Favoriser la déconstruction sélective.	Tous	X	X	X	X	X
16. Favoriser le développement de points de dépôt pour le réemploi des objets en bon état tels que textiles, appareils et autres et en faire la promotion.						
16.1 Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition.	Tous			X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
17. Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel.						
17.1 Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.2 Évaluer la mise en place des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI (TNO Antoine-Labelle).	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
17.3 Réviser l'offre de services de collecte porte à porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.4 Bonifier le service des écocentres par la mise en place notamment du réemploi des matières et évaluer des points de service en zone éloignés pour contrer les dépôts sauvages.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X	X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.5 Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.6 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées et ajouter une meilleure signalisation des infrastructures.	Tous sauf MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
18. Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.						
18.1 Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter des centres de tri CRD sur le territoire.	Tous	X	X	X	X	X
18.2 Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission du permis de construction ou de rénovation et promouvoir le réemploi.	Tous	X	X	X	X	X
18.3 Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri des CRD locaux.	Tous	X	X	X	X	X
19. Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).						
19.1 Évaluer les points de dépôts actuels et en ajouter, au besoin.	Tous	X	X	X	X	X
19.2 S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.	Tous	X	X	X	X	X